

▽ AVIS D'APPELS

AVIS DE MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE

Acheteur : Commune du Plan-de-la-Tour - Hôtel de Ville - Place Foch - 83120 le Plan-de-la-Tour
Téléphone : 04 94 55 07 55 - Profil d'acheteur : <https://www.marches-se-courses.fr>

Objet du marché : Location et maintenance du parc informatique de la commune du Plan-de-la-Tour (Var).

Forme du marché :

Procédure adaptée ouverte.

Accord-cadre à bons de commande monoattributaire.

Durée maximale de l'accord-cadre : 48 mois.

Montant de l'accord-cadre pour toute la durée du marché :

- montant minimum de commandes : 50 000,00 euros HT.

- montant maximum de commandes : 100 000,00 euros HT.

Découpage des prestations : Il n'est pas prévu de découpage en lots.

Variantes : Autorisées dans les conditions de l'article 7 du règlement de la consultation.

Présentation des candidatures :

dans les conditions de l'article 12 du règlement de la consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1. Valeur technique :

60 points sur 100

2. Prix des prestations

40 points sur 100

Renseignements d'ordre administratif : Le délai de validité des offres est de 90 jours.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur le profil d'acheteur.

Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur.

Conditions de remise des offres : par transmission électronique sur le profil d'acheteur.

Date limite de remise des offres : Lundi 29 mars 2021 à 12h00.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon - 5, rue Racine - 83040 Toulon cedex 9.

Tél: 04 94 42 79 30.

Courriel: greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : Jeudi 4 mars 2021.

var-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ POUR VOS ANNONCES LEGALES

VIE DES SOCIÉTÉS

www.clic-legales.com

MARCHÉS PUBLICS

www.varmatinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

FAITS DIVERS

nice-matin

HORS-SÉRIE

var-matin

3,90€

En vente actuellement chez votre marchand de journaux

Revivez 49 grandes affaires criminelles et judiciaires survenues dans les Alpes-Maritimes et le Var, depuis le début du XX^e siècle !



NOUS JOINDRE AU SIEGE OU EN AGENCES

Régie publicitaire/Annonces :
Rédaction St-Raphaël : 04.94.19.33.02
Rédaction Brignoles : 04.94.69.67.10
Rédaction Draguignan : 04.94.50.90.30
Rédaction Hyères : 04.94.12.81.90
Rédaction Sanary : 04.94.10.35.00

« VAR-MATIN »
Président - Directeur de la publication :
Anthony Maarek

Directeur des rédactions :
Denis Carreux

Personnes physiques ou morales
détenant au moins 10 % du capital :
S.C.I.C. Nice-Matin
et la Société Avenir Développement

Siège social et imprimerie :
Société par actions simplifiée
Groupe Nice-Matin
Capital 6.496.001,00 €
214, boulevard du Mercantour
06290 Nice Cedex 3
Mail siège : accueil@nicematin.fr

Dépôt légal à parution
CPPAP 0420 C 85864
ISSN 0221-3524

Supplément MAG-HISTOIRE :
XVI pages.

Notre diffusion est contrôlée par Diffusion Contrôlée (O.J.D.)

Abonnements :
N° Cristal 09 69 32 83 83

6 mois ... 222 € (T.V.A.)
12 mois ... 443 € (T.V.A.)

TIRAGE PRECEDENT :
Var-Matin : 40.850
Groupe Nice-Matin : 95.005

SUPPLEMENT TV MAG N° 1779
SUPPLEMENT VERSION FEMINA N° 988

« VAR-MATIN » adhérent au **AIRFP**
Autorité de régulation professionnelle de la publicité
23, rue Auguste-Vacquerie - 75116 PARIS

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

▽ AVIS ADMINISTRATIFS



AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONCERTATION PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCOT DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Par délibération n°2021/02/24-16 du Conseil communautaire du 24 février 2021, la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ouvert une concertation publique dans le cadre de la modification du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) selon les modalités suivantes :

• Mise à disposition permanente d'un registre au siège de la Communauté de communes ;

• Organisation d'une réunion publique.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage :

• Au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez : Hôtel Communautaire, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin ;

• Dans les mairies des douze communes membres : Cavalaire-sur-Mer, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix-Valmer, La Garde-Freinet, La Mole, Le Plan de la tour, Le Rayol-Canadel-sur-Mer, Ramatuelle, Sainte-Maxime et Saint-Tropez ;

• En Préfecture du Var.

La délibération ainsi que le dossier de SCoT du Golfe de Saint-Tropez approuvé peuvent être consultés au siège de la Communauté de communes, et téléchargés sur le site internet de la Communauté de communes : <http://www.cc-golfedesainttropez.fr>.

▽ CONVOCATIONS AUX A.G.

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Une Assemblée Générale Ordinaire de la coopérative a été fixée au 26 mars 2021. Compte tenu de la crise sanitaire, l'AGO se tiendra à huis-clos et les associés coopérateurs consultés par correspondance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 18 septembre 2020

2. Bilan et compte d'exploitation de l'exercice 2019/2020, clos le 30 septembre 2020

3. Rapport moral et financier sur l'exercice 2019/2020, clos le 30 septembre 2020

4. Approbation des comptes et quitus aux administrateurs

5. Affectation des résultats

6. Constatation de la variation du capital social, souscrit

7. Election des administrateurs. Sont rééligibles : Marie-Hélène Brun, Pierre Castel, Guy Trechot

8. Budget de fonctionnement du conseil d'administration et de formation des administrateurs

Le texte des résolutions proposées leur sera envoyé individuellement.

Le Conseil d'Administration

▽ AVIS D'ENQUÊTES



VILLE DE SOLLIÉS-PONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 23 février 2021, monsieur le maire de la ville de Sollies-Pont a décidé l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision n° 1 dite « allégée » du plan local d'urbanisme (PLU) à compter du lundi 22 mars 2021 pour une durée de 31 jours consécutifs.

Cette révision du PLU a pour objet de définir des emplacements réservés indispensables à la mise en oeuvre du schéma hydraulique (ouvrages de retenue...) et à la bonne gestion des eaux pluviales des quartiers d'habitat ainsi que la création de secteur Ab spécifiques.

Par décision n°CU-2019-2456 du 18 décembre 2019, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale a décidé de ne pas soumettre le projet de révision allégée n°1 du plan local d'urbanisme à évaluation environnementale. Il est précisé que le dossier d'enquête comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, notamment dans la notice de présentation Chapitre 4-II.

Par décision n°E2100000893 du 17 février 2021, le tribunal administratif de Toulon a désigné M. Christian MICHEL, en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Sollies-Pont, dans les bureaux du service urbanisme situé au centre technique municipal, allée de la Grenifère - 83210 Sollies-Pont, du lundi 22 mars 2021 au mercredi 21 avril inclus, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête mis à disposition, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse postale de la mairie : mairie de Sollies-Pont, à l'attention de M. MICHEL, commissaire enquêteur

1 rue de la République - 83210 Sollies-Pont, ou par courrier électronique à l'adresse : enqueteurb@sollespont.fr

Le projet de révision sera également consultable sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-sollespont.fr>, rubrique urbanisme/environnement - enquête publique sur la révision allégée N°1 du PLU. Un accès gratuit à un poste informatique est à disposition à la Maison France Services sise 1 bis rue de la République à Sollies-Pont, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le commissaire enquêteur recevra le public au service urbanisme lors de permanences fixées :

- Lundi 22 mars 2021, de 9h00 à 12h00

- Mercredi 21 avril 2021, de 14h00 à 17h00

- Mercredi 7 avril 2021, de 9h00 à 12h00

Le public pourra recueillir toutes informations utiles auprès du docteur André GARRON maire de Sollies-Pont, responsable du projet de révision allégée du PLU, ou du service urbanisme (lieux et horaires habituels d'ouverture) en se rendant sur place, ou par téléphone au 04 94 13 54 74 ou par mail à l'adresse urbanisme@sollespont.fr

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme, aux heures d'ouverture de ce service (soit de 8h30 à 12h00) du lundi au vendredi, et publiés sur le site Internet officiel de la ville, à l'adresse : <http://www.ville-sollespont.fr>, rubrique urbanisme/environnement - PLU pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, la révision n°1 allégée du plan local d'urbanisme pourra être approuvée par délibération du conseil municipal.

Conformément à l'arrêté du ministre de la Culture et de la Communication (NORM : MCCE 1927120A) le prix de la ligne de référence des annonces légales, tel que défini à l'article premier, est fixé pour l'année 2021 au tarif de base de 4,07 € HT pour le Var.